

LOGEMENT URBAIN

Assemblée Générale
du 8-06-2011

Rapport
annuel 2010



réseau

Batigère

Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2011

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte de l'activité de la Société et soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SOMMAIRE

Rapport du Conseil d'Administration	P 2 à 4
Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	P 5
Bilan au 31 décembre 2010	P 6-7
Compte de résultat comparatif	P 8-9
Extrait du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels	P 10
Rapport spécial du Commissaire aux Comptes	P 11
Résolutions	P 12

COMPTES DE L'EXERCICE 2010

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 qui vous sont présentés, ont été établis conformément à l'instruction n° 92-10 TO du 27 avril 1992, modifiée par les avenants n°95-8 et n° 98-5 et l'avenant applicable au 1^{er} janvier 2005 issu du comité de la réglementation comptable.

Les règles applicables et l'incidence des changements de méthode, sur le compte de résultat, sont commentées dans l'annexe littéraire, pour chaque poste concerné.

Analyse du compte de résultat

Les comptes annuels de l'exercice 2010 font apparaître un résultat net comptable de 54 K€ en augmentation, par rapport au résultat de 2009 qui était de 17 K€.

Le résultat net se compose :

- du résultat d'exploitation pour 389 K€ (+ 8 K€ soit +2 % par rapport à 2009),
- du résultat financier pour - 428 K€ (+ 16 K€ soit + 3,6% par rapport à 2009),
- du résultat exceptionnel pour 93 K€.

Les charges d'exploitation restent stables et s'élèvent à 3 795 K€ contre 3 835 K€ en 2009.

Les produits d'exploitation diminuent de 0,7 % par rapport à l'année dernière (- 31 K€). Ils s'élèvent à 4 185 K€ contre 4 217 K€ en 2009. L'essentiel de cette variation s'explique par une diminution de la récupération des charges locatives pour 185 K€ atténuée par une augmentation sur provision pour gros entretien à hauteur de 128 K€ et par d'autres éléments non significatifs pour 26 K€.

Les recettes de loyers représentent 58 % des produits des activités du LOGEMENT URBAIN.

La subvention CILGERE 2 % Insertion Sociale a été encaissée au mois de décembre 2010 pour 253 K€. Il est prévu de recevoir 253 K€ au titre de cette même subvention en 2011.

La dotation à la provision pour gros entretien s'élève pour l'exercice 2010 à 136 K€. La reprise de cette provision s'est faite à hauteur des consommations de gros entretien programmé, soit 161 K€.

Le résultat financier est en légère augmentation passant de - 444 K€ en 2009 à - 428 K€ en 2010, deux points importants sont à souligner :

- la diminution des intérêts d'emprunts locatifs de 62 K€ (- 12 %) par rapport à 2009,
- les produits financiers ont également diminué de 28 K€ par rapport à 2009.

Les produits exceptionnels diminuent de 26 K€ par rapport à 2009.

Les charges exceptionnelles diminuent de 30 K€ par rapport à 2009 en raison de la baisse des travaux liés aux sinistres.

Le résultat courant qui est le cumul du résultat d'exploitation et du résultat financier se situe à - 39 K€. Le résultat courant HLM (intégrant les subventions virées au compte de résultat) s'élève à + 55 K€. L'année dernière, le résultat courant HLM s'élevait à + 23 K€.

L'autofinancement net HLM se situe à -20 K€ en augmentation par rapport à l'année 2009 où il s'élevait à - 37 K€.

Analyse du bilan

Le total du bilan au 31 décembre 2010 de la société s'élève à 27 418 K€, en légère baisse par rapport à 2009.

• A l'actif

L'actif immobilisé net, composé principalement des immobilisations corporelles, représente 24 300 K€ (- 2 % par rapport à 2009).

Au niveau de **l'actif circulant**, on note que la trésorerie est en augmentation en 2010, en raison du versement de subventions d'investissements pour 412 K€.

• Au passif

Le total des capitaux propres de la société se situe à hauteur de 9 342 K€ et représente environ 34 % du total du bilan.

Les dettes financières sont en diminution (- 4 % par rapport à 2009) pour atteindre un montant de 16 009 K€.

Le solde d'un emprunt Ciligère a été versé pour un montant de 34 K€.

Un montant total de 1 125 K€ a été remboursé, dont 661 K€ en capital.

Les autres dettes sont en augmentation par rapport à 2009. Elles s'élèvent à 1 768 K€. Cependant, l'ensemble des dettes reste stable.

Solde des dettes fournisseurs

En application des dispositions de l'article L. 441-6-1 al. 1 du Code du Commerce, la décomposition, à la date de la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance est la suivante :

Date d'échéance	2009	2010
< à 30 jours	228 757,18 €	54 385,35 €
< 30 et 60 jours >	98 661,84 €	84 613,82 €
<60 et 90 jours >	7 513,37 €	15 221,90 €
< 90 et 120 jours >	3 623,19€	90 417,64 €
> 120 jours	189 495,28 €	450 492,28 €
Factures fournisseurs non parvenues	43 030,04 €	185 865,51 €
Retenues de garantie	17 199,84 €	30 019,87 €

Pour un meilleur rapprochement avec le solde des comptes fournisseurs, les factures fournisseurs non parvenues ainsi que les retenues de garanties qui ne peuvent pas être ventilées ont été rajoutées à ce tableau.

Evolution de la situation financière

	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2010
CHIFFRE D'AFFAIRES					
Produits des activités (K€)	3 048	3 337	3 659	3 930	3 769
dont loyers (K€)	1 674	1 729	1 770	1 824	1 988
RÉSULTATS					
Résultat courant HLM (K€)	260	331	143	23	55
Résultat net comptable (K€)	227	278	159	17	54
STRUCTURE FINANCIÈRE					
Endettement net / Capitaux propres	2,30	2,25	1,77	1,76	1,69
Annuités / Loyers (%)	56	60	59	57	55
Intérêts / Endettement net (%)	2,96	2,98	3,06	2,87	2,89

■ PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 54 268,65 €, au compte report à nouveau.

Il est rappelé, conformément à l'article 243bis du Code Général des Impôts, qu'au cours des trois derniers exercices, il n'a été distribué aucun dividende.

■ RÉPARTITION DU CAPITAL

Le capital de la Société s'élève à 810 396 € au 31 décembre 2010, sans changement par rapport à l'exercice précédent. Il est divisé en 22 511 actions.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, la répartition entre les principaux actionnaires se ventile, au 31 décembre 2010, comme suit :

- 61,93 % BATIGERE-SAREL
- 35,32 % CILGERE

Au sens de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous informons que les salariés de la Société LE LOGEMENT URBAIN ne détiennent aucune participation dans le capital de la Société.

■ INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Renouvellement de mandats

Nous vous informons que les mandats d'administrateurs de CILGERE et de PSR-SAVO arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

Sur proposition de l'actionnaire de référence et conformément à l'article 10 des statuts, nous vous demandons de renouveler CILGERE et PSR-SAVO dans leurs fonctions pour une période de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Elections des administrateurs locataires

Nous vous informons qu'aucun candidat ne s'étant présenté, il n'y a pas eu, en fin d'année 2010, d'élections des représentants des locataires.

Mandats et fonctions exercés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous communiquons, en annexe, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres Sociétés par chacun des mandataires sociaux.

■ INFORMATIONS RELATIVES AUX CONVENTIONS

• Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, une convention réglementée donnant lieu à l'application de l'article L. 225-38 du Code de Commerce a été conclue. Elle figurera au rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

• Conventions visées à l'article L. 225-39 du Code de Commerce

La liste des conventions significatives portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée à votre Commissaire aux Comptes.

Au terme de ce rapport, le Conseil d'Administration souhaite vous associer aux remerciements qu'il adresse au personnel du LOGEMENT URBAIN, qui par son travail et son dévouement a contribué aux résultats qui vous ont été présentés.

Le Conseil d'Administration

Résultats des 5 dernières années

	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2010
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social	810 396	810 396	810 396	810 396	810 396
- Nombre d'actions ordinaires existantes	22 511	22 511	22 511	22 511	22 511
- Nombre maximal d'actions futures a créer	0	0	0	0	0
• Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
• Par exercice de droit de souscription	0	0	0	0	0
II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes	2 408 887	2 723 881	3 059 748	3 324 022	3 348 795
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	715 142	607 395	720 084	644 042	708 373
- Participation de salariés due au titre de l'exercice	11 895	12 650	5 741	9 183	0
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	226 644	278 540	158 986	16 677	54 269
- Résultat distribué	0	0	0	0	0
III. RÉSULTATS PAR ACTION					
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	31,77	26,98	31,99	28,61	31,47
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	10,07	12,37	7,06	0,74	2,41
- Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IV. PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	14	18	18	22	22
- Montant de la masse salariale de l'exercice	421 993	489 144	627 488	729 361	732 011
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	224 993	252 071	302 549	382 338	376 697

Bilan au 31 décembre 2010

ACTIF	EXERCICE 2010			EXERCICE 2009
	BRUT	AMORT. et PROV.	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
- Frais d'établissement	1 505	1 505	0	0
- Baux emphytéotiques	59 686	14 424	45 262	46 180
- Autres	33 769	30 909	2 860	4 149
	94 961	46 839	48 122	50 330
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
- Terrains	4 559 143		4 559 143	4 559 143
- Constructions	26 216 323	7 956 567	18 259 756	18 174 314
- Matériel et outillage	140 191	103 220	36 971	46 570
- Autres	484 378	96 876	387 502	435 939
- Immobilisations en cours	940 147	0	940 147	1 450 987
- Avances et acomptes	0	0	0	0
	32 340 182	8 156 663	24 183 519	24 666 954
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
- Participations	35 973	0	35 973	35 972
- Prêts	0	0	0	0
- Autres immobilisations financières	32 545	0	32 545	32 698
	68 518	0	68 518	68 670
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	32 503 661	8 203 501	24 300 159	24 785 957
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN COURS	0	0	0	0
- Avances et acomptes versés sur commandes	9 813	0	9 813	0
CRÉANCES				
- Créances clients et comptes rattachés	435 458	229 867	205 591	226 459
- Autres créances	1 266 392	0	1 266 392	1 642 309
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	565 503	0	565 503	564 584
DISPONIBILITÉS	586 646	0	586 646	198 846
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 863 813	229 867	2 633 946	2 632 199
COMPTES DE RÉGULARISATION				
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	371 646	0	371 646	23 303
CHARGES A RÉPARTIR	112 631	0	112 631	189 476
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION	484 277	0	484 277	212 780
TOTAL GÉNÉRAL	35 851 751	8 433 369	27 418 382	27 630 933

PASSIF	EXERCICE 2010	EXERCICE 2009
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL	810 396	810 396
PRIMES D'ÉMISSION, DE FUSION, D'APPORT	319 470	319 470
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION	42 251	42 251
RÉSERVES		
- Réserve légale	81 039	81 039
- Réserves statutaires et contractuelles	1 010 319	1 010 318
- Autres		
REPORT À NOUVEAU	1 249 088	1 232 412
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	54 269	16 677
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 775 816	5 870 182
TOTAL CAPITAUX PROPRES	9 342 648	9 382 746
PROVISIONS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
- Provisions pour risques	2 600	2 600
- Provisions pour charges	28 172	27 908
- Provisions pour gros entretien	267 454	292 986
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	298 226	323 495
DETTES		
- Participations des employeurs	4 838 918	4 410 535
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 781 311	9 326 168
- Emprunts et dettes financières diverses	2 389 113	3 000 144
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	129 348	129 187
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	802 631	538 026
- Dettes fiscales et sociales	240 169	206 344
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	108 386	50 254
- Autres dettes	487 632	264 032
TOTAL DETTES	17 777 508	17 924 692
COMPTES DE RÉGULARISATION		
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	0	0
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION	0	0
TOTAL GÉNÉRAL	27 418 382	27 630 933

Compte de résultat comparatif

CHARGES	EXERCICE 2010	EXERCICE 2009	VARIATIONS
CHARGES D'EXPLOITATION			
- Achats et charges externes	1 583 904	1 807 178	-223 275
- Impôts, taxes et versements assimilés	354 656	284 174	70 481
- Salaires et traitements	732 011	729 361	2 650
- Charges sociales	376 698	373 155	3 542
- Dotations aux amortissements et provisions			
• sur immobilisations : dotations aux amortissements	557 457	551 185	6 273
• sur actif circulant : dotations aux provisions			0
• pour risques et charges : dotations aux provisions	181 319	90 031	91 288
- Autres charges	9 934	565	9 368
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3 795 979	3 835 651	-39 672
CHARGES FINANCIÈRES			
- Intérêts et charges assimilées	460 272	487 450	-27 179
- Dotations aux amortissements et provisions	0	16 885	-16 885
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	460 272	504 336	-44 064
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
- Sur opérations de gestion	10 730	40 472	-29 742
- Sur opérations en capital	0	0	0
- Sur dotations aux amortissements et provisions	0	0	0
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 730	40 472	-29 742
- Participation des salariés	0	9 183	-9 183
TOTAL DES CHARGES	4 266 980	4 389 643	-122 663
SOLDE CRÉDITEUR = BÉNÉFICE	54 269	16 677	37 592
TOTAL GÉNÉRAL	4 321 249	4 406 320	-85 072

PRODUITS	EXERCICE 2010	EXERCICE 2009	VARIATIONS
PRODUITS D'EXPLOITATION			
- Production vendue (ventes)	0	0	0
- Récupération des charges locatives	420 510	606 124	-185 614
- Production vendue (loyers)	1 988 022	1 937 926	50 096
- Production vendue (produits des activités annexes)	1 360 773	1 386 096	-25 324
- Production immobilisée	0	0	0
- Subventions d'exploitation	254 190	250 256	3 934
- Reprises sur provisions et transferts de charges	161 709	36 477	125 232
- Autres produits	281	0	281
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	4 185 485	4 216 880	-31 395
PRODUITS FINANCIERS			
- Des valeurs mobilières de placements	32 101	25 404	6 696
- D'autres valeurs mobilières et des créances de l'actif immobilisé	227	257	-30
- Reprises sur provisions et transferts de charges	0	29 937	-29 937
- Produits nets sur cessions des valeurs mobilières de placement	0	4 684	-4 684
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	32 328	60 283	-27 955
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
- Sur opérations de gestion	195	38 659	-38 464
- Sur opérations en capital	103 240	90 497	12 743
- Reprise sur provisions et transfert de charges	0	0	0
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	103 435	129 156	-25 721
TOTAL DES PRODUITS	4 321 249	4 406 320	-85 072
SOLDE DÉBITEUR = PERTE	0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL	4 321 249	4 406 320	-85 072

Extrait du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LE LOGEMENT URBAIN, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note A de l'annexe aux comptes intitulée «Principes, règles et méthodes comptables» concernant l'absence de prise en compte de l'impact relatif aux amortissements dérogatoires au titre de l'exercice 2010.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société dans l'estimation de ses provisions pour gros entretien décrite dans la partie relative aux règles et méthodes comptables de l'annexe. A cet effet, nous avons mis en oeuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de cette approche, sur la base des éléments qui nous ont été communiqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et Informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 24 mai 2011

Le Commissaire aux Comptes

COREVISE

Hélène KERMORGANT

Fabien CREGUT

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention passée avec FIAC

Votre conseil d'administration du 9 juin 2010 a autorisé la mise en place d'un mandat de gestion entre votre société et FIAC qui débute au 1^{er} juillet 2010.

Administrateurs communs : MM. Girod, Juton et Zitoli

Nature et objet : LE LOGEMENT URBAIN donne mandat à FIAC pour gérer et administrer son patrimoine locatif. Cela recouvre les domaines de la gestion locative, la gestion des contrats et la gestion immobilière comme défini au sein de la convention précitée.

Modalités : pour l'exécution de ces prestations FIAC reçoit une rémunération de 410 € sur la période de douze mois par logement occupé ou vacant en exploitation, ainsi que par local commercial ou professionnel. Les logements ou chambres gérés par des tiers dans des ensembles immobiliers de type « foyer » sont comptabilisés à hauteur de 10% de leur nombre. Cette rémunération est révisable annuellement en fonction de l'évolution des charges supportées par FIAC pour la gestion du patrimoine.

Au titre de l'exercice 2010, FIAC vous a facturé la somme de 41 817 euros.

2. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention passée avec BATIGERE ILE DE FRANCE

Nature et objet : poursuite du mandat de gestion du patrimoine locatif définissant les prestations que BATIGERE ILE DE FRANCE exécutera en application de la convention cadre précitée par la gestion locative et à la maintenance du patrimoine du mandat, d'une part, et la conduite d'opérations immobilières, d'autre part.

Modalités : pour l'exécution de ces prestations BATIGERE ILE DE FRANCE reçoit une rémunération de 300 € par logements. Ce mandat est actualisé chaque

année au 1^{er} juillet en fonction de la variation de la moyenne sur quatre trimestres de l'indice du coût de la construction.

Suite à la prise en charge de la gestion de son patrimoine par FIAC, le coût annuel a été minoré.

Au titre de l'exercice 2010, BATIGERE ILE DE FRANCE vous a facturé la somme de 78 606 euros.

Fait à Paris, le 24 mai 2011

Le Commissaire aux Comptes

COREVISE

Hélène KERMORGANT

Fabien CREGUT

Résolutions à l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2011

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice 2010 tels qu'ils lui sont présentés et qui se soldent par un résultat net de 54 268,65 €.

L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus de leur gestion pour cet exercice.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit 54 268,65 €, au compte de report à nouveau.

Comme pour les trois exercices précédents, il ne sera pas versé de dividende au titre de l'exercice 2010.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, déclare approuver les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts et sur proposition de l'actionnaire de référence, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de PSR-SAVO pour une durée de quatre ans.

Ce nouveau mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts et sur proposition de l'actionnaire de référence, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de CILGERE pour une durée de quatre ans.

Ce nouveau mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

SIXIÈME RÉOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi, tous pouvoirs sont donnés aux porteurs de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente Assemblée.



Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2011

Rapport du Conseil d'Administration

Direction

Philippe HANNEQUIN
Directeur Général

Commissaires aux Comptes

Cabinet COREVISE
Titulaire

Cabinet FIDINTER
Suppléant

Conseil d'Administration

Marie- Noële PIARD
Présidente

BATIGERE-SAREL
Administrateur
représentée par Jean-Michel JUTON

CILGERE
Administrateur
représentée par Hugues DURAND

PSR-SAVO
Administrateur
représentée par Serge ABILY

Noël GIROD
Administrateur

Christian GITIAUX
Administrateur

Jean-Marie PAUL-DAUPHIN
Administrateur

Claude BRUN
Administratrice

Roger POLETTI
Administrateur

Nicolas ZITOLI
Administrateur



Immeuble Evolution
18-26 rue Goubet
75959 PARIS
Tél. 01 40 03 56 50
www.batigere.fr

